



# Élection de la Commission Paritaire d'Etablissement de l'école normale supérieure de Paris

# Scrutin du 15 juin 2017

**NOUS avons  
besoin de  
NOUS !**



# Rejoignez-VOUS, soyez candidat sur votre liste CGT Ferc-SUP !



# Dépôt des listes des candidats le 4 mai 2017, 17h

Le 15 juin 2017, l'ensemble des personnels ITRF, AENES et de bibliothèque de l'école normale supérieure est appelé à élire les représentant(e)s à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE).

**Roles de la CPE :**  
La Communication

La Commission Paritaire d'Etablissement (**CPE**) se réunit pour examiner les mesures individuelles concernant les personnels et préparer les Commissions Administratives Paritaires Académiques ou Nationales :

- Titularisations.
  - Avancements de grade.
  - Inscriptions sur les listes d'aptitude.
  - Demandes de mutation et de temps partiel.
  - Recours des entretiens professionnels d'évaluation, etc...

## *Rôle et engagements des élu-e-s du personnel*

- Assurer la défense individuelle et collective des collègues.
  - Conserver leur indépendance à l'égard de l'administration.
  - Défendre l'égalité de traitement des collègues.
  - Favoriser l'établissement de critères transparents pour tout ce qui concerne la carrière des agents. Pour nous, l'ancienneté reste l'un des critères déterminants pour les promotions. En cas de changement de catégorie (passage de C à B ou de B à A), la formation et l'expérience acquise doivent aussi être prises en compte.
  - Informer les collègues avant et après les réunions des commissions paritaires.

Le rôle des représentants des personnels BIAISS est d'autant plus important que le ministère tend à transformer les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) ou nationales (CAP) en simples chambres d'enregistrement des CPE. D'où la nécessité d'intervenir en amont, dans les CPE elles mêmes, pour défendre les collègues en mettant en avant des critères les plus objectifs possibles.